



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

MAIRIE DE PERREUX

Séance du 22 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le **vingt-deux octobre** le Conseil Municipal, dûment **convoqué le quinze octobre deux mille vingt** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Bernard PLACE, Sylvie RENARD, Jacky BRAT, Christian LAREURE, André ALEX, Marcel DUMAS, Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK, Roseline TRAMBOUZE, Isabelle ROUVIDAN, Didier DUPIN, Patrick PORNET (arrive à 20h05) et Sylvain GIRARDIN.

**Absente avec excuse :** Chantal SAVARINO donne pouvoir à Christine VALADE

**Absente sans excuse (= sans pouvoir) :** Lucie ROCH

**Secrétaire élu pour la durée de la séance :** Jacky BRAT

**OBJET : 2020-054 : bilan des cessions et acquisitions 2019 de la commune**

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le bilan des cessions et acquisitions réalisées en 2019 par la commune.

En effet, conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des cessions et acquisitions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au Compte Administratif de la commune.

Il est précisé que plusieurs achats ont été signés en 2019 (achats de parcelles, notamment pour la réalisation du cheminement piétonnier) ; mais, en revanche, aucune vente n'a été signée sur la même période.

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
CONSEILLERS EN EXERCICE	<b>19</b>
PRESENTS	<b>17</b>
VOTANTS	<b>18</b>
<b>DATE DE CONVOCATION</b>	
15 octobre 2020	
<b>DATE D’AFFICHAGE</b>	
- 5 NOV. 2020	
Codification : 3.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le - 5 NOV. 2020 et publication du - 5 NOV. 2020	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	




Conformément à l'article L 2241-1 précité du Code Général des Collectivités Territoriales et ouï cet exposé, le Conseil Municipal **prend acte** de ce bilan.

Ainsi fait et délibéré,  
Ont signé au registre tous les membres présents,  
Copie certifiée conforme,

**A PERREUX, le 26 octobre 2020**

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

